

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Magistrat-es.

Je dépose au nom du Conseil d'Administration de la FENVAC qui vous prie de bien vouloir excuser son absence due à la modestie de ses moyens actuels.

Je rappelle que La FENVAC, est une fédération d'associations de victimes d'accidents collectifs ou d'attentats à l'échelle nationale.

Elle est avant tout une association de victimes au service des victimes, conduite par quatorze administrateurs, tous bénévoles, une petite et très motivée équipe salariée de 4 personnes, 2 juristes, une psychologue et un administrateur.

Par ailleurs, la FENVAC peut déployer en France métropolitaine et dans les DOM TOM, 33 délégués territoriaux, eux aussi victimes qui sont nos représentants sur le terrain.

Notre fédération a deux spécificités, l'une est que tous nos administrateurs sont victimes ou famille de victimes, avec tous une histoire, une expérience et un ressenti commun.

L'autre, est que nous nous portons partie civile dans les dossiers pénaux en vertu d'un agrément délivré par le ministère de la Justice et en vertu de l'article 2 du code de procédure pénal.

Depuis 1994, date de la fondation de la FENVAC, nous avons pris en charge plus de 8000 victimes de drames collectifs : informations sur les droits, accompagnement dans les démarches juridiques et administratives et orientation vers des spécialistes (psychologues, avocats, médecins-conseils, associations, etc.).

Au fil des années, la FENVAC s'est mobilisée à plusieurs reprises pour les victimes d'accidents batimentaires, effondrements, incendies , explosions :

- effondrements rue Rousselle à Bordeaux en 2021,
- explosion de la rue de Tivoli à Marseille en 2023,
- incendie de décembre 2022 à Vaulx en Velin,
- incendie de la Marina à Saint Denis de la Réunion en 2021,
- explosion de gaz à Bondy en 2007,
- explosion de gaz rue de Trévise à Paris en 2019.

Il est remarquable que l'appui spécifique venant d'une structure portée par des victimes, a souvent permis que des sinistré-es ne restent pas assigné-es et parfois réduit-es à un statut d'assisté-es mais trouvent aussi les moyens de prendre en charge leur défense via une action collective. La FENVAC a

toujours accompagné les victimes vers création de leur propres associations, organes fondamentaux pour la défense de leurs droits.

A ce jour plus de 80 associations de victimes et/ou de familles de victimes d'accidents collectifs ou d'attentats ont été créées avec le concours de notre Fédération.

II. La FENVAC et le drame de la rue d'Aubagne

Dans les jours, les semaines, les mois et les 6 années qui ont suivi ce drame, la FENVAC a tenté à maintes reprises, de pouvoir jouer son rôle pour aider, guider, orienter, expliquer, accompagner les victimes.

Nous avons rencontré de nombreux obstacles, depuis quelques années, nous rencontrons de grosses difficultés à avoir accès aux listes des victimes, l'absence de liste nous a empêchés d'entrer en contact avec les victimes après la catastrophe, et la proposition d'aide que nous avons faite à la mairie en 2018 n'a pas été acceptée. C'est quelque chose que nous regrettons puisque nous n'avons pu créer un lien que tardivement grâce au « collectif 5 novembre » puis rencontrer certaines victimes parties civiles à l'occasion du procès actuel.

Les victimes ont fait état d'un manque de considération et d'accompagnement d'une partie des pouvoirs publics au moment du drame et par la suite. En revanche elles mettent en avant le réconfort apporté par la solidarité entre habitants du quartier.

Nous avons suivi les étapes juridiques en vue d'un éventuel procès et avons pris contact avec Maître Dinparast, qui dépose pour nous aujourd'hui, nous avons beaucoup recherché le contact avec la municipalité à l'oeuvre au moment du drame, sans beaucoup de succès, puis nous avons eu, à plusieurs reprises, des contacts, rencontres, réunions, positifs avec l'équipe municipale actuelle suite à l'explosion de la rue de Tivoli.

Bien que nous n'ayons pas de baguette magique, quand nous entrons en contact, directement après un drame, avec des victimes, nous demandons systématiquement l'application des dispositifs d'aide aux victimes :

- rencontre avec la DIAV,
- mise en relation avec les acteurs de l'aide aux victimes selon le type de drame survenu.

Nous pouvons citer un autre exemple marseillais : Les effondrements survenus rue de Tivoli en 2023. L'équipe municipale actuelle nous a autorisés à rejoindre la cellule de crise quelques jours après l'événement.

Notre présence au stade Vallier puis à la rue Chappe nous a permis de créer un lien avec les victimes dès les premiers temps.

Nous les avons ainsi accompagnées individuellement pour les aider à trouver un suivi psychologique, nous avons joué le rôle de médiateur avec les assureurs individuels de chaque victime ce qui a permis de soulager grandement les sinistré-es dans leurs démarches.

Nous avons été à leurs côtés lors du dépôt de plainte, assurant la relecture systématique des trames que les victimes avaient préparées puis celle des PV de dépôt de plainte.

Pendant plusieurs mois, membres du CA ou salarié-es de la FENVAC étaient présent-es chaque semaine à Marseille pour recevoir les victimes lors de permanences juridiques afin de répondre à leurs très nombreuses questions et pour les aider à faire face aux diverses démarches administratives et juridiques.

Au niveau collectif nous les avons aidées à créer leur propre association, les avons accompagnées à chaque réunion institutionnelle (mairie, comité locaux d'aide aux victimes).

Enfin nous avons suscité la création d'un groupe d'avocats qui œuvre aujourd'hui pour la réparation juste et intégrale de leurs préjudices et nous militons depuis le lendemain de l'événement pour la mise en place d'un accord-cadre d'indemnisation.

En tant que Partie Civile nous avons d'ailleurs soutenu le référé récent concernant la demande de médiation avec les assureurs responsables.

Le coprésident de l'association de Tivoli est entré au conseil d'administration de la Fenvac. Cet exemple permet d'illustrer l'aide que nous pouvons apporter aux victimes lorsque nous pouvons intervenir directement après un drame.

Pour la rue d'Aubagne malheureusement il n'en n'a pas été ainsi, toutefois, nous avons proposé un groupe d'échange pour préparer les victimes au procès et fourni au Collectif 5 novembre et à notre avocat une plaquette explicative sur le déroulé d'un procès afin qu'elle soit diffusée le plus largement possible.

Toutefois nous avons pu créer des liens avec certaines victimes depuis les dernières semaines, l'une de nos salariées étant présente au procès à plusieurs reprises.

Certaines d'entre elles se sont inscrites à des groupes d'échange FENVAC qui auront lieu dans les prochaines semaines.

Nous avons également permis une rencontre entre la Déléguée Interministérielle à l'Aide aux Victimes et le « collectif 5 novembre » pour qu'enfin les difficultés rencontrées par les sinistré-es depuis le lendemain du drame soient mieux appréhendées par les acteurs concernés.

III. Pourquoi être devant vous aujourd'hui ?

C'est un devoir face au drame qui touche les familles et les proches des disparu-es et tous-tes les survivant-es. C'est une démarche qui se veut constructive et réaliste.

- ***D'abord pour rendre hommage à celles et ceux qui ne sont plus là pour faire entendre leur voix***

Nous n'accepterons jamais de soustraire à la mémoire collective ceux qui sont morts suite à des négligences ou à des manquements à des obligations de sécurité si celles-ci sont avérée.

- ***Ensuite pour affirmer notre solidarité aux proches endeuillés, aux blessés physiques, aux victimes survivantes traumatisées.***

C'est aussi rappeler que toutes les victimes d'accidents collectifs que nous représentons sont dignes, courageuses, tentent de survivre et d'avancer, qu'elles ne cèdent pas à l'abatement mais plutôt, forcent l'admiration.

6 ans après les images, le fracas, l'horreur de l'annonce du décès d'un proche, d'un-e enfant, sont toujours là et il faut vivre avec !

Alors pour les victimes, ce seront les nuits sans sommeil, la solitude, les projets interrompus, la perte de son emploi, des couples qui se séparent, la disparition des petits riens du quotidien bref des vies saccagées.

A noter que certaines d'entre elles ne se sont manifestées qu'à l'approche du procès, celui-ci ravivant sans doute des souffrances bien enfouies, et une détresse psychologique grave

On ne naît pas victime, on le devient, et il y a toujours une cause.

Mais nous pouvons vous assurer que l'on ne se complait pas dans un statut de victime, celles-ci doivent s'adapter à une situation qui leur échappe et qui a changé leurs vies à jamais et très souvent celle de leur entourage.

- ***Enfin, exiger des mesures correctives pour éviter la survenance de nouveaux drames, c'est un enjeu de sécurité collective***

Parce qu'à la FENVAC, la prévention est un pilier de nos valeurs et de nos actions. Il nous faut tirer les enseignements de ce drame pour qu'aucun autre de même type ne puisse avoir lieu et « qu'ils ou elles ne soient pas mort-es pour rien ».

III. Le procès

Ce procès est l'aboutissement d'un parcours débuté il y a six ans. C'est souvent une étape majeure et par ailleurs, paradoxale nous le savons :

- L'audience, tant attendue, a des vertus réparatrices en apportant des réponses à de nombreuses questions. Elle délivre d'une part du fardeau ;
- Mais, la description des faits, la confrontation aux prévenus est douloureuse et replonge dans les heures les plus sombres d'une existence ;

La question qui se pose est celle du comment ? Comment un tel accident a-t-il pu se produire ? Il faut des réponses.

JUSTICE ET VERITÉ, DEUX DE NOS VALEURS FONDAMENTALES.

Aujourd'hui plus que jamais elles doivent s'appliquer. Les victimes sont dans l'attente de la vérité et de l'éclaircissement de toutes les zones d'ombre que reflète ce dossier. Cette quête de la vérité, si vous n'y répondez pas, ce sera alors une seconde catastrophe pour elles et un désastre pour tous. Elles ne pourront alors ni croire en la Justice, ni se reconstruire si elles ont le sentiment que leur questionnement ne se justifie pas.

Donnez-leur la possibilité d'aller de l'avant vers des étapes réparatrices, de grâce ne les privez pas de pouvoir refermer ce chapitre sans en avoir le mot de la fin. Nous le leur devons !

Remerciements

En conclusion, je tiens à adresser mes remerciements, aux membres de l'institutions judiciaires mobilisées depuis de nombreux mois et qui ont œuvré pour créer les conditions nécessaires à la teneur de ce procès.

Par ailleurs le travail du « collectif 5 novembre » et du groupe de psychologues, psychiatres et autres professionnels qui se sont mobilisés pour aider les victimes et leurs proches après le drame a été important, constructif et remarquable.

Nous vous remercions, Monsieur le Président de nous avoir écoutés.